

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE

Papeterie Bernard DUMAS (24)

Résumés non techniques



Sommaire

1	Résumé non technique de l'étude d'impact	4
1.1	Objet de l'étude d'impact	4
1.2	Etat initial de l'environnement	4
1.3	Analyse des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales	8
1.3.1	Impacts et mesures en phase de travaux	8
1.3.2	Impacts et mesures de la phase d'exploitation	11
1.3.3	Coût des mesures en faveur de l'environnement	16
1.4	Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus	17
1.5	Evaluation des incidences Natura 2000	17
1.5.1	Sites Natura 2000 à proximité de l'installation	17
1.5.2	Incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000	19
2	Résumé non technique de l'étude de dangers	20
2.1	Méthodologie	20
2.2	Identification des potentiels de dangers	21
2.2.1	Objectif	21
2.2.2	Méthodologie	21
2.2.3	Synthèse des potentiels de dangers retenus	21
2.3	Identification des phénomènes dangereux	22
2.4	Zones d'effet associés aux phénomènes dangereux	23
2.5	Effets dominos	25
2.6	Etude détaillée des risques (E.D.R)	25
2.6.1	Caractérisation de la gravité	26
2.6.1	Caractérisation de la probabilité	27
2.6.1	Caractérisation de la criticité	28

Table des illustrations

FIGURES

Figure 1: Sites Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude	18
Figure 2 : Schéma de localisation des stockages de produits finis conditionnés	22
Figure 3 : Cartographie des zones d'effets du PhD1a	26
Figure 4 : Hiérarchisation des scénarii d'accident majeurs	28

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux	7
Tableau 2 : Synthèse des impacts et mesures en phase de travaux	11
Tableau 3 : Synthèse des impacts et mesures en phase d'exploitation	15
Tableau 4 : Coûts des mesures en faveur de l'environnement	16
Tableau 5 : Scénarios retenus pour la modélisation	22
Tableau 6 : Résultats des modélisations	24
Tableau 7 : Gravité du PhD1a	26
Tableau 8 : Échelle de probabilité	27
Tableau 9 : Probabilité des phénomènes dangereux	27

1 Résumé non technique de l'étude d'impact

1.1 Objet de l'étude d'impact

L'étude d'impact constitue l'une des pièces majeures du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Elle expose les conséquences positives et négatives d'une installation sur les différentes composantes du territoire où elle est implantée, et la santé des populations alentour.

Elle permet d'apprécier l'intégration environnementale de l'installation, en regard des mesures d'insertion retenues.

Le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R.122-5 du Code de l'environnement. Pour le cas particulier des ICPE, il est complété par des éléments précisés à l'article R.512-8.

1.2 Etat initial de l'environnement

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement.

Cette analyse est proportionnée en fonction des impacts potentiels de l'installation.

Le Tableau 1 présente une synthèse des enjeux environnementaux du site, en regard de l'activité pratiquée. Il précise également l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements peuvent être évalués au regard des informations environnementales collectées et des connaissances scientifiques disponibles.

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU ETABLI A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL	OBSERVATIONS	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DU PROJET
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	Nul	Le site accueillant les activités est existant et déjà aménagé. L'installation de la nouvelle chaufferie s'est faite dans un nouveau local proche du bâtiment de production n°2 à l'intérieur du périmètre ICPE.	Pas d'évolution
	Sols	Moyen	Les sondages de sol effectués au droit du site en 2011 ont montré la présence d'argiles de 0 à 3 m. Cette formation géologique étant peu perméable, les enjeux sont modérés.	Pas d'évolution

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU ETABLI A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL	OBSERVATIONS	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DU PROJET
	Eaux souterraines	Moyen	<p>Les sondages de sol réalisés sur le site dans le cadre d'un diagnostic de sol, ont montré que des argiles graveleuses étaient présentes au droit du site entre 1,50 et 3 m. Une nappe d'eau souterraine ne peut se trouver dans ce type de formation géologique.</p> <p>Néanmoins, la sensibilité par rapport à la remontée de nappe, nappe subaffleurante est élevée.</p> <p>Le site n'intercepte aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.</p>	Pas d'évolution
	Eaux superficielles	Fort	<p>Risque de pollution des eaux superficielles lié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au déversement accidentel de produits pouvant ruisseler, - aux rejets d'effluents après traitement. <p>Présence d'un cours d'eau au sein même de l'ICPE (Creyssette), en lien hydrologique direct avec la Dordogne à proximité immédiate du site.</p> <p>État écologique moyen et pressions existantes sur ce cours d'eau.</p>	En l'absence du présent nouveau DDAE, la filière de traitement des effluents aqueux n'aurait pas été améliorée. Les rejets en MES et DCO dans la Dordogne n'auraient pas évolué avec un tonnage inférieur.
MILIEU NATUREL	Zones d'intérêt écologique	Fort	<p>ZNIEFF 2, SIC du réseau Natura 2000, APB et réserve de Biosphère relative à la Dordogne, cours d'eau à proximité immédiate de l'ICPE.</p> <p>Enjeux faunistiques majeurs pour les espèces piscicoles protégées sur cet axe migrateur reconnu au niveau de la trame bleue.</p> <p>Rejet des effluents après traitement dans ce cours d'eau.</p>	En l'absence du présent nouveau DDAE, la filière de traitement des effluents aqueux n'aurait pas été améliorée. Les rejets en MES et DCO dans la Dordogne n'auraient pas évolué avec un tonnage inférieur.
	Continuités écologiques – trame verte et bleue			
	Milieu naturel sur le site du projet			
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Vestiges archéologiques	Moyen (en phase travaux)	ICPE incluse dans une zone de protection archéologique mais pas de terrassement important prévu par le projet (seuls 10 pieux béton ont été installés dans le cadre de la construction du local chaudière).	Pas d'évolution
	Monuments historiques	Faible	Pas de site classé, inscrit ou de monument historique à moins de 2 km du projet.	Pas d'évolution

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU ETABLI A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL	OBSERVATIONS	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DU PROJET
	Paysage	Faible	ICPE déjà implantée dans le centre-bourg de Creysse. Pas de modification des composantes du paysage. Visibilité de l'ICPE déjà existante depuis les axes de circulation principaux et le voisinage. Ajout d'un seul élément saillant par rapport à l'existant soit la cheminée de la nouvelle chaudière.	Pas d'évolution
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	Fort	Risque d'inondation par crue de la Dordogne et par rupture du barrage de Bort les Orgues. Sensibilité forte à la remontée de nappes.	Pas d'évolution
	Risques technologiques	Moyen	Projet concerné par le risque de transport de matières dangereuses de par sa proximité avec la RD 660.	Pas d'évolution
MILIEU HUMAIN	Qualité de l'air	Faible	Pas de donnée quantitative des rejets. Enjeu faible lié aux rejets des chaudières fonctionnant au gaz naturel.	La nouvelle chaudière a une meilleure performance que les deux chaudières existantes qui datent des années 1980.
	Volet sanitaire			
	Gêne du voisinage Établissements sensibles	Fort	Habitations et établissement sensible (école) situés à une dizaine de mètres de l'ICPE	Pas d'évolution
	Bruit	Moyen	Site installé au sein du bourg de Creysse, avec habitations, commerces et bâtiments publics à proximité. Dépassement d'un point de mesure en phase nocturne en limite de propriété et dépassement d'un point en ZER (nocturne).	Pas d'évolution
	Environnement industriel	Faible	Activité industrielle la plus proche à 1 km.	Pas d'évolution
	Activités agricoles et sylvicoles	Nul	Pas de consommation d'espace : le projet s'inscrit au sein d'un centre urbain.	Pas d'évolution
	Voies de circulation	Moyen	Problématique d'une voirie non dédiée uniquement à l'activité de l'entreprise.	Pas d'évolution
	Réseaux divers	Faible	Proximité de ligne électrique aérienne. Réseau de gaz	Pas d'évolution
DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION	Documents d'urbanisme	Nul	Projet en majorité en zone UY : terrains équipés destinés aux implantations de constructions et installations à usage commercial, artisanal, entrepôt, industriel et hébergement hôtelier.	Pas d'évolution

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU ETABLI A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL	OBSERVATIONS	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DU PROJET
			Le projet est conforme par rapport au zonage du PLU et ne prévoit pas d'extension de son périmètre par rapport à l'existant.	
	Planification et Gestion de l'Eau	Fort	D'après le SDAGE, la nappe la plus proche présente un mauvais état chimique et la Dordogne possède un état écologique moyen ainsi que des pressions externes. Objectifs de bonne qualité attendus pour 2021 et 2027.	En l'absence du présent DDAE, la filière de traitement des effluents aqueux n'aurait pas été améliorée. Les rejets en MES et DCO dans la Dordogne n'auraient pas évolué avec un tonnage inférieur.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux

Conclusion sur la sensibilité environnementale vis-à-vis du site

Les principaux enjeux relatifs au site, identifiés à la suite de l'analyse de l'état initial de l'environnement, concernent :

- La gestion des effluents liquides : rejets des effluents du site dans la Dordogne située en contrebas du site,
- Le milieu paysage : la Dordogne est classée ZNIEFF 2, SIC du réseau Natura 2000, APB et réserve de Biosphère,
- Le risque d'inondation : une partie du site se trouve en zone inondable par crue de la Dordogne, par rupture du barrage de Bort les Orgues et par remontée de nappes,
- L'environnement urbain : le site étant historiquement implanté sur la commune de Creysse, l'environnement proche du site est urbanisé.

1.3 Analyse des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales

Cette partie analyse et propose de quantifier, lorsque cela est possible, les modifications de l'état initial dues au développement de l'installation et à son exploitation, en mesurant tout particulièrement les incidences engendrées sur l'environnement.

Celles-ci font l'objet de mesures d'évitement ou de réduction d'impact, proposées par l'exploitant du site.

1.3.1 Impacts et mesures en phase de travaux

La phase « travaux », bien que temporaire, mérite une attention particulière afin d'en analyser les impacts sur le milieu environnant. L'impact des travaux envisagés dans le cadre de l'augmentation de production du site sont présentés dans le Tableau 2.

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE DE TRAVAUX	MESURES DE LA PHASE DE TRAVAUX	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE TRAVAUX
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	Nul	Réalisation d'environ 10 puits de 5 m de profondeur pour les pieux béton du local chaudière sur une durée de 3 jours.	Sans objet Pas de modification de la topographie	NON SIGNIFICATIF
	Sols (structure)	Moyen	Réalisation d'environ 10 puits de 5 m de profondeur pour les pieux béton du local chaudière sur une durée de 3 jours.	Sans objet	NON SIGNIFICATIF
	Sols et eaux (qualité)	Eaux souterraines : Moyen Eaux superficielles : Fort	Risque de pollution des sols et/ou des eaux par les engins de chantier (déversement accidentel de produits polluants lié aux engins de chantier). Vidange de l'ancien flottateur.	État des véhicules vérifié. Kits anti-pollution à disposition. Stockage des produits dangereux sur rétention. Déchets produits éliminés selon filières autorisés. Eaux de vidange ayant les mêmes	NON SIGNIFICATIF

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE DE TRAVAUX	MESURES DE LA PHASE DE TRAVAUX	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE TRAVAUX
				caractéristiques que les effluents traités.	
MILIEU NATUREL	Zones d'intérêt écologique	Fort	Pollution des eaux et perturbation des espèces associées : Risque de déversement accidentel de produits polluants lié aux engins de chantier	État des véhicules vérifié. Kits anti-pollution à disposition. Déchets produits éliminés selon filières autorisés.	NON SIGNIFICATIF
	Continuités écologiques – trames vertes et bleues				
	Milieu naturel sur le site du projet				
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Vestiges archéologiques	Moyen	Réalisation d'environ 10 puits de 5 m de profondeur pour les pieux en béton du local chaudière sur une durée de 3 jours.	Réalisation de pieux dans l'enceinte du site, sur une surface restreinte.	NON SIGNIFICATIF
	Monuments historiques	Faible	Présence d'une grue de 350 tonnes pour enlèvement de l'ancien flottateur et mise en place du nouveau, dans le bâtiment Ligne 1.	Grue présente 3 jours sur site.	NON SIGNIFICATIF
	Paysage	Faible			

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE DE TRAVAUX	MESURES DE LA PHASE DE TRAVAUX	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE TRAVAUX
MILIEU HUMAIN	Gêne du voisinage : nuisances acoustiques	Moyen	La réalisation des puits pour le nouveau local chaudière, le montage de la cheminée et des équipements de la chaudière et le fonctionnement de la ligne de production 1 sans une partie de la toiture pourront occasionner des nuisances acoustiques.	Puits réalisés sur une durée de 3 jours. Travaux concentrés sur la période la plus courte possible. Travaux réalisés de jour uniquement, de façon à limiter la gêne du voisinage. Véhicules et outils de chantiers conformes aux normes acoustiques en vigueur.	NON SIGNIFICATIF
	Gêne du voisinage : visuelle	Faible	Présence d'une grue de 350 tonnes pour enlèvement de l'ancien flottateur et mise en place du nouveau, dans le bâtiment de la ligne de production 1.	Grue présente 3 jours sur site.	NON SIGNIFICATIF
MILIEU HUMAIN	Gêne du voisinage : Voies de circulation et trafic	Moyen	Trafic lié aux travaux restreint.	Sans objet	NON SIGNIFICATIF
	Gêne du voisinage : poussières	Faible	Réalisation d'environ 10 puits de 5 m de profondeur pour les pieux en béton du local chaudière.	Durée des travaux de réalisation des puits : 3 jours	NON SIGNIFICATIF
	Gestion des déchets de chantier	Moyen	Production de déchets de chantiers en faible quantité	Les déchets générés seront triés en fonction de leurs types et dirigés vers des filières de valorisation ou d'élimination adaptées et autorisées.	NON SIGNIFICATIF

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE DE TRAVAUX	MESURES DE LA PHASE DE TRAVAUX	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE TRAVAUX
	Réseaux	Faible	Risque d'altération des réseaux aériens présents environnants.	Une attention particulière sera portée aux réseaux aériens pendant la période de présence de la grue. Conduite de la grue par du personnel qualifié.	NON SIGNIFICATIF

Tableau 2 : Synthèse des impacts et mesures en phase de travaux

Conclusion sur les impacts résiduels en phase de travaux :

Les mesures prises en phase de travaux permettent d'atteindre un niveau d'impact aussi bas que possible, en regard des opérations prévues.

Les impacts résiduels après mise en œuvre des mesures de suppression ou réduction d'impact sont évalués non significatifs à inexistantes.

1.3.2 Impacts et mesures de la phase d'exploitation

Le Tableau 3 présente une synthèse des impacts de la phase d'exploitation, ainsi que les mesures environnementales proposées par l'exploitant.

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE D'EXPLOITATION	MESURES DE LA PHASE D'EXPLOITATION	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE D'EXPLOITATION
MILIEU PHYSIQUE	Sols et eaux souterraines : risque de pollution	Moyen	Risque de déversements de produits liquides au niveau du parc à déchets. Risque associé de contamination de la nappe potentiellement présente (pas de nappe de 0 à 3 m au droit du site selon le	Limitation du temps de stockage afin d'éviter la saturation de la zone et le risque de déversement de produits. Kits anti-pollution à disposition.	FAIBLE

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE D'EXPLOITATION	MESURES DE LA PHASE D'EXPLOITATION	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE D'EXPLOITATION
			diagnostic sol de 2011)		
	Consommation d'eau industrielle	Fort	Consommation 2016 de 540 422 m ³ /an Prélèvement dans le réseau public depuis 2019 réglementé par convention (150 m ³ /j max)	Surveillance des débits prélevés. Ajustement des prélèvements aux besoins journaliers. Recyclage des eaux au sein du process de production. Restitution de 90% de l'eau après traitement	FAIBLE Les modalités seront définies dans le futur arrêté d'autorisation d'exploitation
	Effluents liquides industriels : risque de pollution de la Dordogne	Fort	Dépassement des seuils d'autorisation de rejets pour MES et DCO Demande d'autorisation de rehausse des seuils	Amélioration de la filière de traitement des effluents aqueux industriels. Flottateur remplacé en été 2017	MOYEN Les modalités seront définies dans le futur arrêté d'autorisation d'exploitation

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE D'EXPLOITATION	MESURES DE LA PHASE D'EXPLOITATION	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE D'EXPLOITATION
	Gestion des eaux pluviales Risque de pollution de la Dordogne	Fort	Risque de pollution via le réseau pluvial en cas de déversement de produits dangereux. Risque de ruissellement des eaux de défense incendie en cas d'incendie	Collecte des eaux pluviales via un réseau dédié. Nettoyage des voiries et aires imperméabilisées. Entretien régulier des véhicules et engins. Kits anti-pollution à disposition. Faible surface de ruissellement des eaux (voiries) dans le périmètre ICPE. Confinement des eaux incendie (voir EDD : cuve de 45 m ³ dans le bâtiment ligne 1 + fosse des cuiviers - cuve de 50 m ³ dans la partie Sud, cuve de 100 m ³ pour le bâtiment Ligne 2)	FAIBLE
	Gestion des eaux usées	Faible	Eaux vannes générées par le site	Collecte des eaux vannes par un réseau dédié. Envoi de ces eaux à la station d'épuration de la commune de Creysse	FAIBLE
MILIEU NATUREL	Zones d'intérêt écologique	Fort	Perturbation du milieu naturel de la Dordogne et des espèces associées, liées à des rejets aqueux chargés en MES et DCO. Concernant l'état écologique de la Dordogne au niveau du site, les variables déclassantes sont la température de l'eau et l'Indice Biologique Diatomées (IBD). Or, la température des rejets du site	Cf. Mesures « eau : effluents liquides et eau de ruissellement » Acceptabilité du rejet vérifiée	MOYEN
	Continuités écologiques – trames vertes et bleues				

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE D'EXPLOITATION	MESURES DE LA PHASE D'EXPLOITATION	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE D'EXPLOITATION
			est conforme à la valeur limite associée au bon état écologique.		
	Milieu naturel sur le site du projet		Le projet ne modifie pas l'usage des sols (implantation de la nouvelle chaudière sur une zone déjà imperméabilisée)	-	NON SIGNIFICATIF
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Vestiges archéologiques	Faible	Pas d'impacts	Sans objet	INEXISTANT
	Monuments historiques	Faible			
	Paysage	Faible			
MILIEU HUMAIN	Qualité de l'air	Faible	Rejets atmosphériques de la nouvelle chaudière remplaçant les rejets des deux chaudières existantes	Nouvelle chaudière fonctionnant au gaz naturel plus performante que les deux chaudières actuelles (rejets atmosphériques limités aux poussières, NOx et SO ₂)	FAIBLE
	Gêne du voisinage : nuisances acoustiques	Moyen	Environnement bruyant (route). Dépassement en phase nocturne au niveau de quelques points d'écoute	Maintenance préventive des équipements et engins. Fermeture des portes autant que possible. Activités bruyantes non réalisées de nuit. Certains équipements sont dans des bâtiments. Silencieux, amortisseurs, liaisons souples, insonorisation. L'usage de sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc. est exclusivement réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.	MOYEN

SEGMENT	SOUS-SEGMENT	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT POTENTIEL EN PHASE D'EXPLOITATION	MESURES DE LA PHASE D'EXPLOITATION	IMPACT RÉSIDUEL EN PHASE D'EXPLOITATION
	Gêne du voisinage : nuisances olfactives	Faible	Pas d'odeur particulière dans la cadre du process utilisé	L'ensemble du process est installé dans des bâtiments fermés.	FAIBLE
MILIEU HUMAIN	Gêne du voisinage : visuelle	Faible	Création d'une nouvelle cheminée de 14 m de hauteur (chaudière)	Position centrale de la cheminée sur le site, en contre bas par rapport à la RD 660	FAIBLE
	Voies de circulation et trafic	Faible	Trafic lié à la production : -10 PL/j - 3 VL/j	Pas de trafic routier de camion en période nocturne (entre 22h et 7h).	FAIBLE
	Emploi	Faible	Dans le cadre de l'augmentation de production : Création de 7 emplois en 2015, de 4 emplois en 2016 et de 7 emplois en 2017 (à ce jour)	Sans objet	POSITIF

Tableau 3 : Synthèse des impacts et mesures en phase d'exploitation

Conclusion sur les impacts résiduels en phase d'exploitation :

Les mesures prises en phase d'exploitation permettent d'atteindre un niveau d'impact aussi bas que possible, en regard des opérations d'aménagement prévues et du volume d'activité projeté.

Les impacts résiduels restant significatifs (niveau évalué à « moyen ») concernent la gestion des eaux industrielles.

L'augmentation de la production du site est associée au changement de la filière de traitement des rejets aqueux, qui a déjà été modifiée et est encore en cours d'évolution. La filière de traitement retenue est la solution économiquement acceptable la plus performante au regard des connaissances actuelles sur le site et les possibilités techniques. Le détail des niveaux d'émissions attendus est présenté dans les paragraphes spécifiques (voir point 5.3, point 6 et tableaux de proposition des VLE après l'analyse des MTD).

1.3.3 Coût des mesures en faveur de l'environnement

Afin de limiter les incidences de l'exploitation de l'installation, l'exploitant du site a mis en place différentes mesures, qui ont été détaillées au fur et à mesure de l'analyse des impacts. Le tableau suivant récapitule ces mesures et présente une évaluation de leur coût.

Année	Total annuel
2014	174 400 €
2015	605 500 €
2016	134 400 €
2017	701 020 €

Tableau 4 : Coûts des mesures en faveur de l'environnement

1.4 Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Les avis rendus par l'Autorité Environnementale sur les projets soumis à étude d'impact ont été analysés. Plusieurs projets ont été identifiés à proximité du site :

- Nouvelle déchèterie au niveau de la ZI de Campréal de Bergerac,
- Suppression du Passage à Niveau 427 au lieu-dit « Le libraire » et aménagement de la RD 32,
- Création d'une centrale photovoltaïque au sol au sein de l'aéroport de Bergerac-Roumanière,
- Aménagement de la zone industrielle ANS à Bergerac.

Après analyse des projets connus dont l'avis de l'autorité environnementale a été émis entre 2010 et 2020, aucun impact cumulé significatif n'a été identifié.

1.5 Evaluation des incidences Natura 2000

1.5.1 Sites Natura 2000 à proximité de l'installation

Un seul site Natura 2000 est intercepté dans un périmètre de 5 km autour du projet, à 15 m du périmètre de l'ICPE (Figure 1). Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de « La Dordogne » (FR7200660) désignée au titre de la Directive « Habitats-faune-flore ». Le tronçon de la Dordogne visé par ce zonage s'étend sur 5 694 ha depuis la fin de la vallée Quercynoise (en Dordogne, 24) jusqu'à sa confluence avec la Garonne (en Gironde, 33) pour former le cours d'eau Gironde.

Ce site majoritairement constitué de l'habitat d'eau douce comporte également 3 habitats d'intérêt communautaires relevant des aulnaies-frênaies alluviales (91E0), des mégaphorbiaies (6430) et d'herbiers aquatiques (3260). En lien avec ces habitats, le site a été désigné essentiellement pour la conservation des poissons migrateurs tels que les 3 espèces de lamproies (*Petromyzon marinus*, *Lampetra planeri*, *Lampetra fluviatilis*) et l'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), espèce de poisson la plus menacée à l'échelle européenne et dont les dernières populations naturelles sont localisées en Aquitaine dans le bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne.

On y compte également 6 autres espèces de poissons, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2 libellules (*Oxygastra curtisii* et *Coenagrion mercuriale*) et l'Angélique des estuaires pour la flore (*Angelica heterocarpa*), toutes inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune flore ».

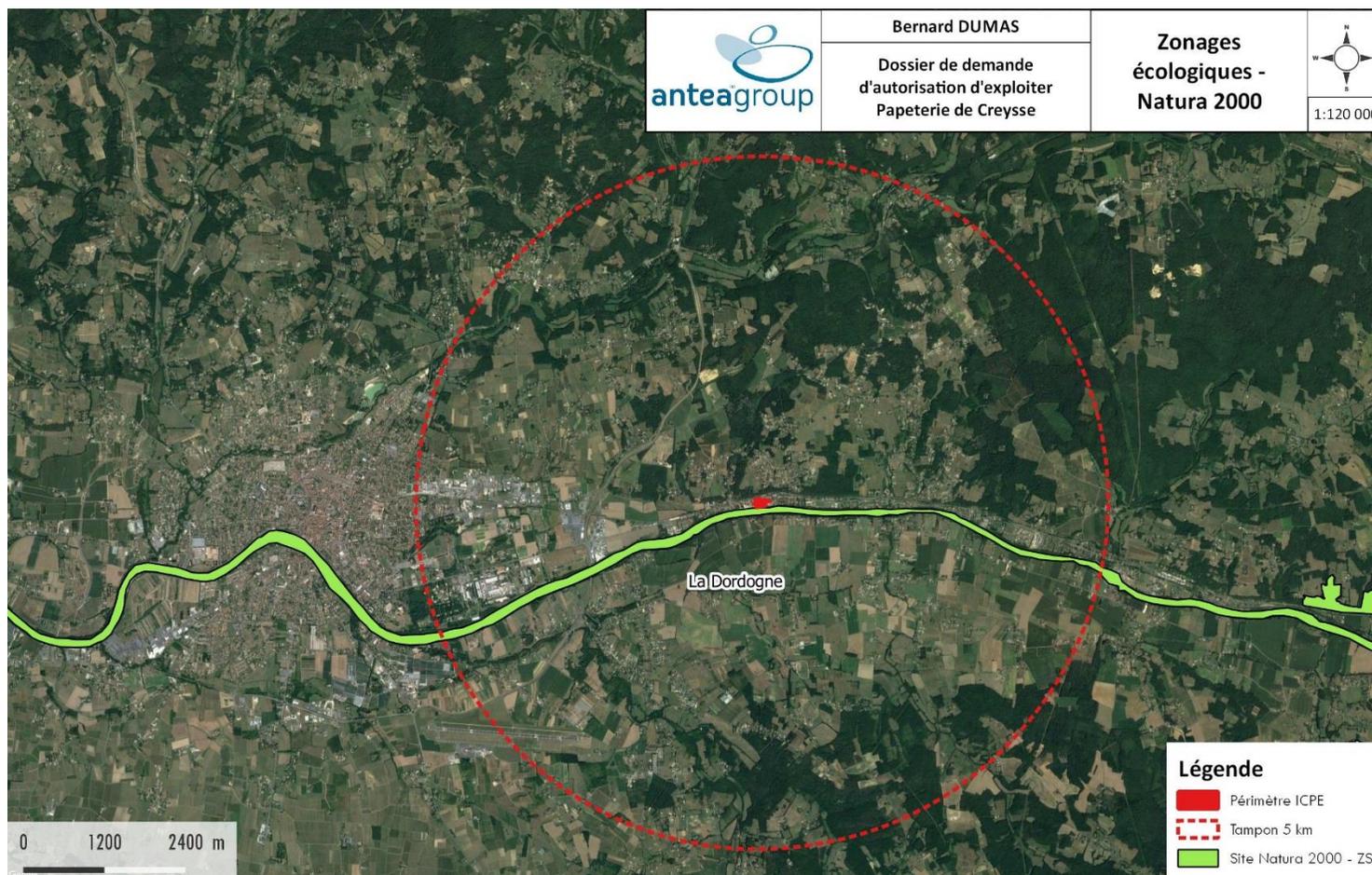


Figure 1: Sites Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude

1.5.2 Incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000

Au vu de la proximité immédiate du site de Bernard DUMAS avec le site Natura 2000 de la Dordogne, les incidences potentielles du projet sont élevées.

Comme mentionné précédemment, le risque majeur concerne les effluents acheminés jusqu'à la Dordogne. Ces effluents sont d'une part les effluents aqueux industriels, d'autre part les eaux pluviales ayant ruisselé sur les voiries du site.

La localisation de ces points de rejets directement dans le site Natura 2000 induit un risque important de pollution du cours d'eau, qui constitue un habitat d'espèces d'intérêt communautaire (HEIC) à part entière. La dégradation de cet habitat peut conduire à la perturbation et à l'intoxication des espèces d'intérêt communautaire (EIC) recensées tels que les lamproies et l'esturgeon.

Au vu de ces éléments, les mesures à considérer pour réduire les risques d'incidences sur les sites Natura 2000 sont les suivantes :

- Collecte des effluents industriels via un réseau dédié,
- Amélioration de la filière de traitement des effluents aqueux industriels.

2 Résumé non technique de l'étude de dangers

2.1 Méthodologie

L'étude de dangers expose les dangers que peuvent présenter les installations en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir que leur cause soit d'origine interne ou externe, et en décrivant la nature et l'extension des conséquences.

Elle est élaborée de manière à répondre aux dernières évolutions réglementaires. Elle intègre notamment les textes suivants :

- L'arrêté du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation,
- La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003,

Dans cette optique, elle comprend les étapes suivantes :

- Analyse préliminaire des risques qui vise à identifier les éventuels potentiels de dangers :
 - Analyse des antécédents d'accidents survenus sur le site et sur d'autres sites mettant en œuvre des installations, des produits et des procédés comparables,
 - Analyse des dangers liés à l'environnement,
 - Analyse des dangers liés aux produits,
 - Analyse des dangers liés aux équipements,
 - Synthèse des potentiels de dangers,
- Analyse des principales dispositions de réduction des potentiels de dangers. Cette partie vise à présenter les dispositions prises pour d'une part, supprimer ou substituer aux procédés dangereux, à l'origine des dangers potentiels, des procédés ou produits présentant des risques moindres et/ou d'autre part, réduire autant que possible les quantités de matières en cause,
- Méthodes et moyens de calcul utilisés pour la modélisation des phénomènes dangereux,
- Modélisation des effets des phénomènes dangereux retenus (estimation des conséquences de la matérialisation des dangers). L'objectif de cette étape est de modéliser les effets des phénomènes dangereux représentatifs des potentiels de dangers,
- Évaluation des effets dominos,
- Analyse détaillée des risques des installations présentant des potentiels de dangers notables (susceptibles de générer des zones d'effets hors site),
- Hiérarchisation des phénomènes dangereux,
- Organisation des secours.

2.2 Identification des potentiels de dangers

2.2.1 Objectif

L'identification des potentiels de dangers repose sur l'appréciation combinée des caractéristiques des produits présents sur le site et de leurs conditions d'utilisation.

Le terme de potentiel de dangers désigne ici tout équipement qui, par les produits qu'il contient ou par les réactions ou les conditions particulières mises en jeu pour ces produits, est susceptible d'occasionner des dommages majeurs sur les enjeux à la suite d'une défaillance.

2.2.2 Méthodologie

L'identification des potentiels de dangers s'intéresse :

- Aux dangers associés aux produits (substances ou préparations) : il s'agit de qualifier les dangers présentés par les produits présents ou susceptibles d'être présents sur le site,
- Aux dangers liés aux procédés mis en œuvre : l'identification de ces dangers est déclinée selon les dangers liés aux équipements, aux conditions opératoires, aux opérations de transfert / d'approvisionnement et au manque d'utilité,
- Aux dangers liés à l'environnement naturel et humain : il s'agit d'identifier les risques d'origine naturelle (séisme, inondation, etc.) mais aussi les dangers liés à l'éventuelle occupation humaine (urbanisation, industrialisation) voisine du site.

2.2.3 Synthèse des potentiels de dangers retenus

Le potentiel de dangers retenu dans l'étude est le caractère combustible des produits finis conditionnés. En effet, le produit fini lui-même n'est pas combustible. En revanche, une fois disposé dans un carton et/ou filmé, il devient combustible.

Les produits finis sont stockés au sol et sur rack au niveau des lignes de production 1 et 2.

2.3 Identification des phénomènes dangereux

Les phénomènes dangereux associés aux potentiels de dangers retenus, dont les effets sont à quantifier, sont présentés dans le Tableau 5.

N°	Phénomène Dangereux	Effets estimés
1	Incendie du stockage de produits finis ligne 1 (4 zones de stockage)	Effets thermiques
2	Incendie du stockage de produits finis ligne 2 (2 zones de stockage)	Effets thermiques

Tableau 5 : Scénarios retenus pour la modélisation

Ces stockages sont localisés sur le schéma suivant :

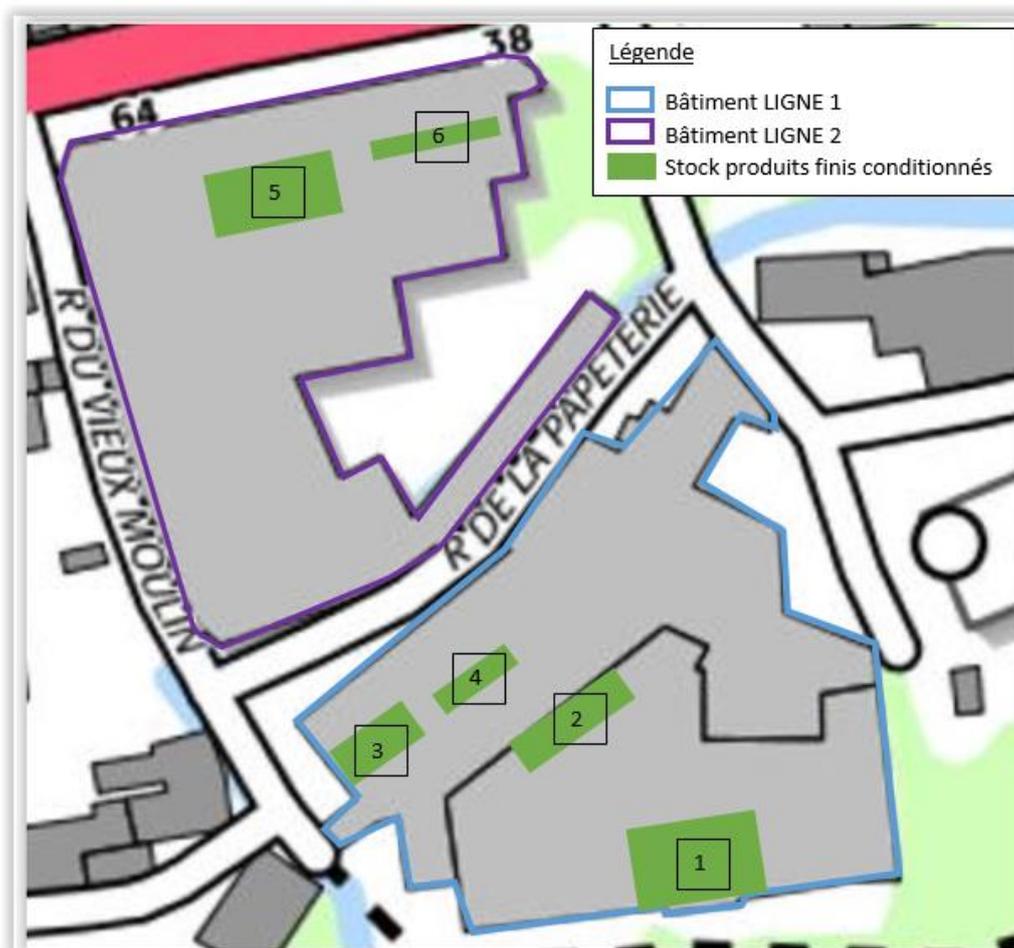


Figure 2 : Schéma de localisation des stockages de produits finis conditionnés

Les scénarios retenus sont qualifiés de « cinétique rapide ».

2.4 Zones d'effet associés aux phénomènes dangereux

La synthèse des résultats des modélisations est présentée dans le tableau page suivante.

N° scénario	Phénomène dangereux (PhD)	N° PhD	Effets engendrés	Distances d'effet à hauteur d'homme (m)				Effets hors site	
				Paroi	Effets irréversibles	Effets létaux	Effets létaux significatifs		
1	Incendie des de stockage de produits finis LIGNE 1	Stock 1	1a	Thermique	Sud	5 m	5 m	5 m	Oui
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non
		Stock 2	1b	Thermique	Sud	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non
		Stock 3	1c	Thermique	Sud	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non
		Stock 4	1d	Thermique	Sud	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non
2	Incendie des de stockage de produits finis LIGNE 2	Stock 5	2a	Thermique	Sud	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	5 m	Non atteint	Non atteint	Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non
		Stock 6	2b	Thermique	Sud	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Nord	Pas d'effet hors bâtiment			Non
					Est	5 m	Non atteint	Non atteint	Non
					Ouest	Pas d'effet hors bâtiment			Non

Tableau 6 : Résultats des modélisations

Les modélisations de ces phénomènes dangereux permettent de faire ressortir que les zones d'effets réglementaires restent contenues dans les limites du site excepté pour le stockage de produits finis conditionnés n°1, situé au Sud du bâtiment Ligne 1.

2.5 Effets dominos

Le seul phénomène dangereux dont le seuil des 8 kW/m² est atteint est le PhD1a (stockage n°1 de la ligne 1). Cette zone d'effet domino de 5 m touche les bordures de la Dordogne.

2.6 Etude détaillée des risques (E.D.R)

L'Etude Détaillée des Risques (EDR) est la suite logique et indispensable de l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) et est réalisée pour les risques apparus comme les plus importants à l'issue de l'APR.

La cotation de la probabilité et de la gravité est effectuée selon les grilles présentées par le Ministère en charge de l'Environnement (arrêté du 29 septembre 2005).

Ces quantifications permettent de déterminer la criticité de ces scénarii par rapport à la grille du Ministère en charge de l'Environnement. En cas de risque inacceptable, des mesures complémentaires seront proposées afin d'atteindre un niveau de criticité le plus bas possible au moyen de solutions économiquement acceptables.

On rappelle que les PhD retenus pour l'étude détaillée des risques sont ceux dont les effets sortent des limites du site. Il s'agit des PhD suivants :

- PhD 1a : Incendie de la zone de stockage des produits finis conditionnés de la ligne 1.

Les autres phénomènes dangereux étudiés n'ont pas d'effet hors site.

La cartographie des zones d'effets de ce phénomène dangereux est présentée sur la Figure 3.

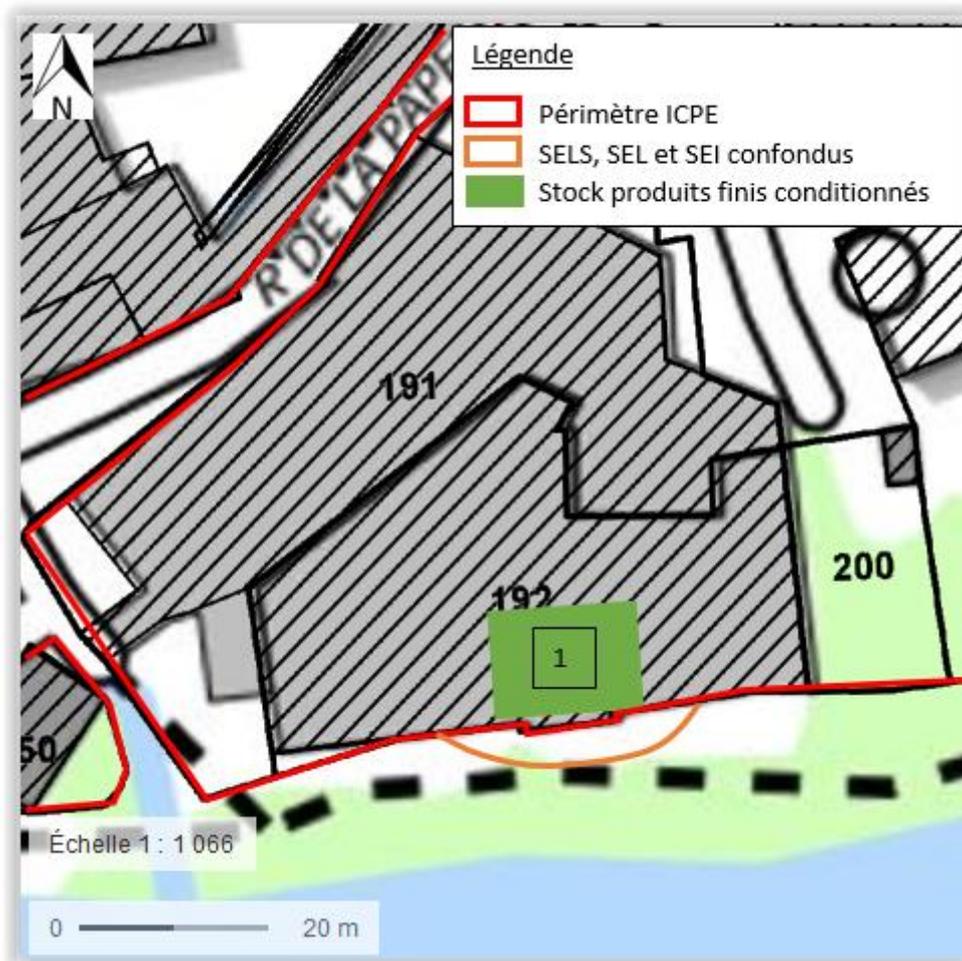


Figure 3 : Cartographie des zones d'effets du PhD1a

2.6.1 Caractérisation de la gravité

La gravité est évaluée à l'aide de la Fiche n°1 de la circulaire du 10 mai 2010 : Fiche 1 intitulée EDD : Éléments pour la détermination de la gravité des accidents.

La gravité du phénomène dangereux ayant des effets hors site est présentée dans le Tableau 7.

Phénomènes dangereux		Gravité			Gravité retenue
N°	Intitulé	Nombre de personne dans le SEI	Nombre de personne dans le SEL	Nombre de personne dans le SELS	
1a	Incendie de la zone de stockage de produits finis conditionnés n°1 de la ligne 1	Voie piétonne 30 m exposé < 1 pers <i>Modéré</i>	Voie piétonne 30 m exposé < 1 pers <i>Sérieux</i>	Voie piétonne 30 m exposé < 1 pers <i>Important</i>	Important

Tableau 7 : Gravité du PhD1a

2.6.1 Caractérisation de la probabilité

L'échelle de cotation de la probabilité utilisée est présentée ci-après.

Classe de probabilité	E	D	C	B	A
Type d'appréciation					
Qualitative (les définitions entre guillemets ne sont valables que si le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants)	« événement possible mais extrêmement peu probable » : n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années installations	« événement très improbable » : s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	« événement improbable » : un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	« événement probable » : s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation	« événement courant » : s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctives
Semi-quantitative	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative, et permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place, conformément à l'article 4 du présent arrêté				
Quantitative (par unité et par an)	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;">10⁻⁵</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;">10⁻⁴</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;">10⁻³</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;">10⁻²</div> </div>				

Tableau 8 : Échelle de probabilité

La probabilité du phénomène dangereux majeur est présentée dans le tableau suivant.

N° du phénomène dangereux	Causes	Données probabilistes sur les ERC	Fréquence	Commentaire	Fréquence retenue	Classe de fréquence associée
Incendie de la zone de stockage de palettes						
1a	Incendie de la zone de stockage de produits finis conditionnés n°1 - ligne 1	Présence de combustible ET d'une source d'ignition		Événement improbable - Événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial. La quantité d'emballage (produit combustible) autour du produit fini (non combustible) est faible.		C

Tableau 9 : Probabilité des phénomènes dangereux

2.6.1 Caractérisation de la criticité

Sur la base de la gravité et de la probabilité des scénarii évalués dans le cadre de l'EDR, le positionnement des scénarii d'accidents majeurs dans la grille de la circulaire du 10 mai 2010 est présenté ci-dessous.

Gravité des conséquences sur les personnes exposées	Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	MMR 2	NON 1	NON 2	NON 3	NON 4
Catastrophique	MMR 1	MMR 2	NON 1	NON 2	NON 3
Important	MMR 1	MMR 1	MMR 2 PhD1a	NON 1	NON 2
Sérieux			MMR 1	MMR 2	NON 1
Modéré					MMR 1

Figure 4 : Hiérarchisation des scénarii d'accident majeurs

PhD1a : Incendie de la zone de stockage de produits finis n°1 – Ligne 1

Cette grille délimite trois zones de risque accidentel :

- Une zone de risque élevé, figurée par le mot « NON »,
- Une zone de risque intermédiaire, figurée par le sigle « MMR » dans laquelle une démarche d'amélioration continue est particulièrement pertinente, en vue d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation,
- Une zone de risque moindre, qui ne comporte ni « NON » ni « MMR ».

Le classement du site Bernard DUMAS montre qu'un phénomène dangereux est situé dans une zone dans laquelle une démarche d'amélioration continue doit être menée en vue d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible. Il est dans une case « MMR rang 2 ».

Au regard de l'activité du site, concernant la présence de matières combustibles (conditionnement des produits finis), les moyens d'intervention et de protection en place permettent de limiter au mieux la survenue d'un incendie. D'ailleurs, aucun incendie de produits finis conditionnés n'a eu lieu sur le site.

Les moyens les plus importants dans le cadre de la prévention et protection des incendies sont la maîtrise des sources d'ignition ainsi que la rapidité d'intervention (intervention du personnel, vérification de la disponibilité et du bon état des moyens incendie et intervention du Service de Secours).

Propositions d'amélioration

L'exploitant propose d'étudier la possibilité de réorganiser son site de façon à :

- Mettre seulement des produits finis sans carton au niveau de la zone de stockage de produits finis n°1 – ligne 1. Le produit fini non conditionné n'étant pas combustible, le risque d'incendie serait supprimé,
- Stocker des matières premières (fibres de verre) au niveau de la zone de stockage de produits finis n°1 – ligne 1. Ce produit n'étant pas combustible, le risque d'incendie serait supprimé,
- Les produits finis conditionnés actuellement stockés au niveau de la zone de stockage de produits finis n°1 – ligne 1 serait déplacé sur une zone de stockage ayant une position plutôt centrale dans le bâtiment ligne 1 (stockage éloigné des limites de site).

L'exploitant a mis en place cette réorganisation.